

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 5 décembre 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : François Chalifour, Léo-Paul Thibault, Dario Gagnon, Gilles Martin et Doris Gagnon, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absente : Marie Dubois

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La directrice générale, M^{me} Nancy Fortin, fait la lecture de l'ordre du jour.

17-12-01 **IL EST PROPOSÉ** par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

17-12-02 **IL EST PROPOSÉ** par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivis au procès-verbal

Point 9 : Un suivi concernant la demande de subvention nous a été fait. La demande de subvention est admissible seulement pour le radar pédagogique.

5. Formation des conseillers

ATTENDU QUE la Fédération des Municipalités du Québec (FQM) offre la formation « Le comportement éthique » à Saint-Pascal le 27 janvier 2018 au montant de 330,00 \$ plus taxes par personne ;

ATTENDU QUE cette formation est obligatoire pour les nouveaux conseillers et que M^{mes} Marie Dubois et Doris Gagnon ainsi que M. François Chalifour sont disponibles à cette date ;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska offre la formation « Les rôles et responsabilités des élus » au montant de 200,00 \$ plus taxes par personne ;

ATTENDU QUE M^{me} Doris Gagnon est disponible à suivre cette formation ;

17-12-03 **IL EST PROPOSÉ** par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement d'un montant de 1 190,00 \$ plus taxes pour la formation des conseillers décrite ci-haut.

ADOPTÉ

6. Attribution du dossier culture

ATTENDU QUE la culture est présente et importante dans votre communauté ;

ATTENDU QUE le dossier de désignation paysage culturel patrimonial demande un conseiller responsable ;

17-12-04

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE M. François Chalifour soit nommé responsable du dossier culture.

ADOPTÉ

7. Approbation des salaires des employés

ATTENDU QUE les salaires sont sujets à révision au 1^{er} janvier 2018 ;

17-12-05

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accorde à ces employés des augmentations en accord avec le « Tableau de la rémunération des employés municipaux pour l'année 2018 » préparé par la directrice générale.

ADOPTÉ

8. Nomination des membres du CCU

ATTENDU QUE le règlement 1991-6 constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) stipule que les membres du CCU doivent être nommés par résolution du conseil municipal chaque année pour les sièges dont le mandat est expiré ;

ATTENDU QUE le mandat de M^{me} Jeannine Bastille, conseillère, au siège # 2 s'est terminé au mois d'octobre 2017 ;

ATTENDU QUE le mandat de M. Jean Vézina, conseiller, au siège # 3 s'est terminé au mois d'octobre 2017 ;

ATTENDU QUE le mandat de M. Richard Dubé, citoyen, au siège # 4 s'est terminé au mois de novembre 2017 ;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé au Conseil de désigner M. François Chalifour comme président ;

17-12-06

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil nomme les personnes suivantes à faire partie du CCU :

Siège	Personne		Mandat
1	Céline Cloutier	Citoyenne	2017-2018
2	Dario Gagnon	Conseiller	2018-2019
3	François Chalifour	Conseiller	2018-2019
4	Lorraine Demers	Citoyenne	2018-2019
5	Donald Dionne	Citoyen	2017-2018

QUE le conseil nomme M. François Chalifour, conseiller, comme président du CCU pour un mandat de deux ans soit pour 2018 et 2019.

QUE le conseil nomme M^{me} Nancy Fortin, directrice générale, secrétaire du CCU.

QUE le conseil remercie M^{me} Jeannine Bastille ainsi que MM. Richard Dubé et Jean Vézina pour leur implication dans le CCU.

ADOPTÉ

9. Mandat à la MRC pour la réalisation d'un règlement permettant la construction d'un petit cabanon déménageable dans le développement du Boisé de l'Anse

ATTENDU QUE certains propriétaires non résidents du développement du Boisé de l'Anse hésitent à aller de l'avant avec la construction de leur résidence principale, avant qu'il y ait un chemin d'accès public ;

ATTENDU QUE certains propriétaires nous ont demandé l'autorisation de construire un cabanon avant la construction de la résidence ;

ATTENDU QUE la construction d'un bâtiment secondaire avant la résidence principale n'est pas possible en vertu de la réglementation actuelle ;

ATTENDU QUE le conseil est en accord avec la construction d'un petit cabanon à la condition que celui-ci soit déménageable, de façon à aider les propriétaires à poursuivre les travaux d'aménagement de leur terrain avant la construction de leur résidence ;

17-12-07

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil mandate la MRC afin d'élaborer un règlement permettant la construction d'un petit cabanon déménageable et que l'application de ce règlement soit valide tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas de chemin d'accès public pour le développement du Boisé de l'Anse.

ADOPTÉ

10. Catalogue raisonné

ATTENDU QUE le 29 octobre 2022, Rivière-Ouelle fêtera 350 ans d'histoire ;

ATTENDU QUE le Conseil a un projet de réaliser un catalogue raisonné afin de documenter et de diffuser différents thèmes de son histoire : les différents lieux de notre communauté, les personnages marquants, les familles souches ainsi que l'histoire politique, commerciale, religieuse, etc. ;

ATTENDU QUE ce projet répond aux objectifs suivants du plan de développement 2012-2017 : « Recenser les archives et les savoirs de la mémoire vivante » et « Créer des activités en lien avec le riche passé historique et politique » ;

ATTENDU QUE ce projet correspond également à un des objectifs du plan de communication en cours de réalisation soit : « Se doter d'une base documentaire, de photos et de vidéos » ;

ATTENDU QUE M. Philippe Dubé, professeur titulaire et directeur du LAMIC de l'Université Laval au département des sciences historiques, a accepté de diriger bénévolement ce projet et que le coût de ses services rendus est estimé à 5 000 \$;

ATTENDU QUE le coût de réalisation total du projet est estimé à 20 000 \$;

17-12-08

IL EST PROPOSÉ par M. François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale à déposer une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel de projets pour la documentation et la numérisation d'éléments patrimoniaux, pour un montant de 10 000 \$ correspondant à 50% du coût de réalisation du projet.

QUE la Municipalité s'engage à fournir le 50 % restant, celui-ci se déclinant comme suit :

- 3 500 \$ de contribution financière ;
- En prêt de local et d'ordinateur dont la valeur est estimée à 1 500 \$;
- En service bénévole de M. Philippe Dubé dont la valeur est estimée à 5 000 \$;

QUE la directrice générale est autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

QUE cette résolution a pour effet d'annuler et de remplacer toute autre résolution antérieure relative au catalogue raisonné.

ADOPTÉ

11. Mise à jour du plan de développement

ATTENDU QUE le plan de développement durable pour les années 2012 à 2017 est arrivé à terme et que la municipalité de Rivière-Ouelle travaille actuellement à la mise à jour de celui-ci ;

ATTENDU QU'un montant de 2 000 \$ est réservé par la MRC de Kamouraska (via le Fonds de développement du territoire) aux municipalités entreprenant un nouveau plan de développement ;

17-12-09

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil réclame le montant de 2 000 \$ à la MRC de Kamouraska pour la réalisation de son plan de développement 2018-2022.

ADOPTÉ

12. Avis de motion et présentation du règlement de taxation pour les travaux en cours d'eau

Le conseiller, M. Gilles Martin, donne un avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant une taxe imposée pour les travaux sur les cours d'eau réalisés par la MRC de Kamouraska durant l'année 2017. Les cours d'eau concernés sont : la Branche Bossé du cours d'eau de la Grève et l'aboteau Saint-Jean/Rivière-Ouelle.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

13. Projet de désignation de paysage culturel patrimonial

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu l'aval du Ministère de la Culture afin de poursuivre ses travaux dans le cadre de la demande de désignation paysage culturel patrimonial pour les secteurs de la Pointe-aux-Iroquois et de la Pointe-aux-Orignaux ;

ATTENDU QUE l'étape suivante est la réalisation d'un plan de conservation en collaboration avec différentes instances et des citoyens ;

ATTENDU QUE la désignation paysage culturel patrimonial est un projet conjoint en collaboration de la MRC de Kamouraska et de la Municipalité ;

ATTENDU QUE Ruralys a déposé une offre de service dans le cadre du plan de conservation au montant de 8 580 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre les démarches dans le but d'obtenir la désignation paysage culturel patrimonial ;

17-12-10

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil confirme à la MRC de Kamouraska sa volonté de poursuivre

les démarches dans le but d'obtenir la désignation paysage culturel patrimonial.

QUE le Conseil demande à la MRC de Kamouraska de confirmer sa volonté de poursuivre les démarches en collaboration avec la Municipalité.

QUE le Conseil accepte l'offre de service de Ruralys.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement d'un montant de 4 290 \$ plus taxes à Ruralys, conditionnellement à la participation financière égale de la MRC de Kamouraska

ADOPTÉ

14. Octroi du mandat pour la réalisation de forages sur la route du Quai et le chemin de l'Anse-des-Mercier

ATTENDU QUE pour réaliser les plans et devis de la réfection de la route du Quai et du chemin de l'Anse-des-Mercier, l'ingénieur au dossier à besoin de connaître la composition des chemins ainsi que l'épaisseur de l'asphalte actuelle ;

ATTENDU QUE pour avoir ces informations, un certain nombre de forages est nécessaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à appel d'offres sur invitation auprès de 3 firmes, soit : GHD Consultants, Laboratoire Expertise Québec et Englobe ;

ATTENDU QUE GHD Consultants et Englobe ont soumissionné et que leurs soumissions respectives sont conformes ;

ATTENDU QUE Englobe a présenté la soumission la moins dispendieuse au montant de 9 950 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE cette dépense sera subventionnée à 75% par le programme de subvention RIRL ;

17-12-11

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte l'offre de service de Englobe au montant de 9 950 \$ plus taxes.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement d'un montant de 9 950 \$ plus taxes à l'aide du surplus accumulé en attendant l'obtention du règlement d'emprunt.

QUE la directrice générale est autorisée à signer tout document requis en vertu de la présente résolution.

ADOPTÉ

15. Octroi d'un mandat pour la réalisation des plans et devis de l'enrochement du chemin de la Pointe

ATTENDU QUE toutes les études demandées par le Ministère de la Sécurité publique (MSP) ont été réalisées et que nous avons eu l'autorisation de réaliser les plans et devis pour l'enrochement du chemin de la Pointe ;

ATTENDU QUE Norda Stelo est la firme d'ingénierie qui travaille sur le dossier depuis le début et que l'équipe connaît bien notre dossier ;

ATTENDU QUE Norda Stelo a présenté une offre de service au montant de 22 500\$ plus taxes pour la réalisation des plans et devis, la demande de certificats d'autorisation et la surveillance de chantier ;

17-12-12 **IL EST PROPOSÉ** par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte l'offre de service de Norda Stelo au montant de 22 500 plus taxes.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement d'un montant de 22 500\$ à l'aide du surplus accumulé affecté en attendant le remboursement du MSP.

ADOPTÉ

16. Déneigement du chemin Ouellet

ATTENDU QUE les personnes qui réalisaient le déneigement du chemin Ouellet se sont désistées ;

ATTENDU QUE Transports en Vrac a fait une offre de service pour la réalisation du déneigement pour l'hiver 2017-2018 au montant de 3 400 \$ plus taxes, abrasif inclus ;

17-12-13 **IL EST PROPOSÉ** par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte l'offre de service de Transport en Vrac au montant de 3 400 \$ plus taxes.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement d'un montant de 3 400 \$ plus taxes pour le déneigement du chemin Ouellet.

ADOPTÉ

17. Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV

ATTENDU QUE la patinoire actuelle, située au cœur du village dans le parc municipal est utilisée régulièrement par les citoyens pendant la période d'ouverture de la glace en hiver ;

ATTENDU QUE les bandes de la patinoire actuelles ont atteint la fin de leur durée de vie, le Conseil a pris la décision en octobre 2017 de les remplacer et de nouvelles bandes ont été achetées ;

ATTENDU QUE la patinoire actuelle est située sur un terrain gazonné et que cette surface entraîne plusieurs problématiques ;

- Utilisation de grandes quantités d'eau pour former la glace due à une surface de terrain inégal et instable ;
- Difficulté à maintenir une glace de qualité lorsque le temps se réchauffe ;
- Période d'ouverture de la patinoire limitée à quelques mois par année ;

ATTENDU QU'une surface asphaltée permettrait la tenue d'activités sportives et récréatives diversifiées 12 mois par année, en plus d'allonger la période d'ouverture de la glace ;

ATTENDU QUE les nouvelles bandes de patinoires pourront s'installer sans problème sur une nouvelle surface asphaltée ;

ATTENDU QUE ce projet de surface asphaltée s'inscrit dans les objectifs « 1.1.1 Renforcer l'esprit communautaire, l'engagement citoyen et les liens intergénérationnels » et « 1.1.3. Promouvoir les saines habitudes de vie et les transports actifs » du plan de développement durable 2012 – 2017 ;

ATTENDU QU'une étude géotechnique a été réalisée par la firme Englobe dans le but de déterminer les étapes nécessaires à la réalisation d'une surface asphaltée bien drainée et stable ;

ATTENDU QUE le coût de réalisation total du projet de surface asphaltée est estimé à 80 256 \$ taxes nettes comprises ;

17-12-14

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise la directrice générale à déposer une demande de subvention au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour un montant de 38 784 \$, correspondant à 50 % du coût admissible de réalisation du projet.

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part de 38 784 \$ à même son surplus libre, correspondant à l'autre 50 % du coût admissible de réalisation du projet.

QUE la Municipalité s'engage à fournir les ressources nécessaires à la réalisation du projet et évalue la valeur en service de ses employés à 2 688 \$ (coût non admissible).

QUE la directrice générale est autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉ

18. Programme Accès-loisirs

ATTENDU QUE des citoyens de notre communauté n'ont pas accès à une offre de loisirs sportifs et culturels en raison de leur situation de faibles revenus ;

ATTENDU QUE l'accessibilité aux loisirs améliore les possibilités d'inclusion sociale et économique et contribue à réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

ATTENDU QUE plusieurs partenaires, dans le cadre de la démarche COSMOSS, souhaitent mettre en place un programme Accès-Loisirs Kamouraska qui est destiné aux personnes de tous âges vivant en situation de faibles revenus ;

ATTENDU QUE plusieurs associations sportives et culturelles ont déjà manifesté leur désir de collaboration au programme ;

ATTENDU QUE notre Municipalité souhaite rendre accessibles les loisirs aux citoyens qui la composent ;

17-12-15

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte d'engager la participation de la Municipalité dans la diffusion et la promotion du programme Accès-Loisirs Kamouraska et d'y verser une contribution annuelle de 25 \$ libellé à l'ordre de Projektion 16-35.

ADOPTÉ

19. Calendrier 2018

ATTENDU QUE le Conseil désire améliorer la communication avec les citoyens ;

ATTENDU QUE la création d'un calendrier annuel des activités de la Municipalité est un moyen efficace ;

ATTENDU QU'une soumission de Base 132 a été reçue pour la réalisation de ce projet au montant de 1 778 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE la distribution de ce calendrier se fera au moyen de la poste pour les résidents permanents au montant de 66\$ plus taxes et directement au bureau municipal pour les résidents non permanents ;

17-12-16

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement pour la réalisation et la distribution d'un calendrier 2018 au montant de 1 844 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

20. Compteurs d'eau

Monsieur Simard informe l'assistance que le Conseil procédera aux appels d'offres pour l'achat des compteurs d'eau ainsi que l'installation de ceux-ci. Ces soumissions seront soumises au conseil pour adoption à la séance du mois de janvier 2018 afin que ces derniers soient installés avant la fin avril.

Conformément au règlement municipal 2013-3, concernant l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité de Rivière-Ouelle, l'achat des compteurs d'eau et la pose de ceux-ci seront à la charge de la Municipalité.

En plus, des commerces, des institutions et des industries, nous devons installer 20 compteurs d'eau dans les résidences. Un tableau identifiant l'ensemble des résidences a été réalisé. Ces dernières ont été listées par numéro de matricule croissant. Les résidences seront choisies par une séquence de 12. Monsieur Simard demande à un membre de l'assistance de choisir un chiffre entre 1 et 12. Le chiffre choisi par un membre de l'assistance est 8 et il sera le chiffre de départ pour réaliser la séquence.

21. Action de développement durable

Tel que requis par la Politique de développement durable adoptée par le conseil le 5 mars 2013, la directrice générale énumère les actions des élus et des employés qui ont favorisé le développement durable à Rivière-Ouelle durant l'année 2017 :

- Compostage au bureau municipal.
- Maintenir au moins une activité sociale organisée par la Municipalité.
- Recycler la vieille asphalte, le bois et le fer.
- Pratiquer le recyclage régulier dans tous les bâtiments municipaux.
- Ne pas utiliser de bouteille d'eau lors de nos activités municipales.
- Fermer les moteurs des voitures lorsqu'elles sont à l'arrêt.
- Acheter du papier recyclé.
- Achats de produits fabriqués en matière recyclée.
- Acheter des produits biodégradables.
- Fermer les lumières du bâtiment municipal lorsqu'elles ne sont pas nécessaires.
- Ferme les ordinateurs lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Faire des copies recto verso si possible.
- Supporter la distribution d'arbres aux citoyens.
- Utiliser le covoiturage si possible.
- Réduire l'utilisation du papier au bureau et durant les rencontres du conseil.
- Utiliser Facebook et notre site Internet pour les communications avec la population.
- Encourager la collecte des contenants consignés.
- Distribution des feuilles mortes aux agriculteurs pour les animaux.
- Remplacement des lumières des bâtiments par des lumières à faible consommation d'énergie lorsqu'une lumière brûle et que c'est possible.
- Diminution du chauffage la nuit, dans le bureau municipal
- Recyclage des batteries usagées.
- Recyclage des cartouches d'encre.
- L'installation de 2 toilettes au compost dans le secteur de la Pointe-aux-Orignaux et en face du Camp Canawish.

- Favoriser et encourager l'achat local.
- Souplesse d'horaire dans le but de faciliter la conciliation travail/famille.

22. Cotisations annuelles

17-12-17

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil soit membre du Musée de la mémoire vivante au montant de 25 \$.

QUE le Conseil soit membre du Musée de l'Agriculture et de l'Alimentation au montant de 100 \$.

ADOPTÉ

23. Demande de dons

17-12-18

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte les demandes de dons suivantes :

- 100,00 \$ pour le projet Impact ;
- 30,00 \$ pour le club de patinage artistique de La Pocatière ;
- 50,00 \$ pour le Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière
- 200,00 \$ pour le feuillet paroissial Kamouraska-Ouest

ADOPTÉ

24. Approbation des comptes

Rémunération élus et allocation de dépenses	4 185.04 \$
Rémunération employés municipaux	27 870.96 \$
Régie intermunicipale en protection incendie	7 910.12 \$
MRC inspection régionale	8 753.00 \$
La Fine Bouche	227.65 \$
Nancy Fortin pour cellulaire mois novembre	23.00 \$
Dicom Express	25.71 \$
Andrée-Anne Patry pour déplacements	59.40 \$
Bell pour internet usine d'eau novembre 2017	95.11 \$
Bell téléphone usine	94.40 \$
Vidéotron pour le bureau municipal	275.24 \$
Bell mobilité	49.70 \$
Visa	26.98 \$
René Lambert	80.47 \$
Transport en vrac St-Denis pour contrat novembre 2017	28 424.70 \$
Ministre des Finances pour la CPTAQ	72.00 \$
Ferme Pierre Garon	359.30 \$
Hydro Québec	
19A, chemin nord du Rocher	614.79 \$
109, rue de l'Église	488.54 \$
17A, chemin Sud-de-la-Rivière	1 192.20 \$
pour les lumières de rue	622.96 \$

Sous-total des incompressibles : 81 451.27 \$

COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2017

Les Alarmes Clément Pelletier	726.38 \$
MRC de Kamouraska	31 307.10 \$

Services Sanitaires Roy inc.	482.47 \$
Transport en vrac St-Denis	2 660.23 \$
Fond d'information sur le territoire et service des opérations	32.00 \$
Fortin Sécurité Médic	141.51 \$
Signalisation Lévis	970.74 \$
Transport Pierre Dionne	287.44 \$
Garage Richard et Guy Chamberland	899.00 \$
Groupe Caillouette et Associés	36.81 \$
Agro-Enviro-Lab	411.61 \$
Groupe Dynaco	660.92 \$
Produits Sanitaires Unique	256.81 \$
Base 132	137.97 \$
Buro Plus La Pocatière	1 015.70 \$
Carquest La Pocatière	20.78 \$
Roberto Ouellet Excavation	3 164.11 \$
Eco L'Eau	6 667.39 \$
Laboratoire Expertise RDL	268.76 \$
SPI Santé Sécurité inc.	384.63 \$
Construction BML	4 409.29 \$
Docteur Phone inc.	223.03 \$
Chauffage Rivière-du-Loup	463.08 \$
Ville de Rivière-du-Loup	4 131.38 \$
Canadian Tire	31.59 \$
RVER	876.59 \$
ICO Technologies inc.	804.82 \$
Lucette Nadeau	200.00 \$
Michel Francoeur	74.73 \$
RCAP Leasing	641.08 \$
Vidéotron pour le 106 rue de l'Église	32.66 \$
SOUS TOTAL DES COMPTES À PAYER	62 420.61 \$

GRAND TOTAL DES INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER 143 871.88 \$

17-12-19

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

ADOPTÉ

25. Correspondance

- Lettre du député Norbert Morin pour féliciter les conseillers pour leur élection ;
- Lettre du MFFP concernant les travaux d'asphaltage pour le chemin de la Grève ;
- Lettre par courriel du MSP relativement à la semaine de la prévention des incendies ;
- Lettre de la CPTAQ accusant réception d'une déclaration ;
- Lettre de la CPTAQ concernant l'obtention de documents essentiels pour notre dossier du chemin Boucher ;
- Lettre par courriel du Ministère de la justice relativement à des modifications importantes aux règles pour le mariage et l'union civile ;
- Lettre du MAMOT relativement à la reconnaissance des municipalités à titre de gouvernement ;
- Courriel du centre-femme La Passerelle souhaitant de joyeuses fêtes.

26. Varia

- a) Fermeture du bureau municipal du 21 décembre au 3 janvier 2018 inclusivement
- b) Séance extraordinaire pour le budget 2018 : 16 janvier 2018 à 19h00.

27. Période de questions

Question : Est-ce que les compteurs d'eau seront payés pour les citoyens ?

Réponse : La Municipalité assumera la facture des compteurs d'eau et l'installation.

Question : Est-ce que ces gens auront une taxation différente ?

Réponse : Non, pas pour l'instant.

Question : Dans combien de temps, tous les citoyens sur le réseau d'aqueduc auront leur compteur d'eau ?

Réponse : On ne sait pas. Ce n'est pas la volonté du Conseil pour l'instant. Pour le gouvernement, nous ne pouvons parler.

Question : Dans le budget, va-t-il rester de l'argent pour changer la porte de la salle du Tricentenaire ? Elle est dangereuse, le seuil de porte est trop haut.

Réponse : Nous allons réexaminer le projet.

Question : Y aura-t-il une version web du calendrier ?

Réponse : Nous allons valider la faisabilité.

Question : Il serait bien de souligner la journée des bénévoles le 5 décembre (Journée de l'ONU)

Réponse : Notre activité à nous est le 1^{er} samedi de juin.

Question : Qui a payé le voyage en Europe ?

Réponse : Ce sont les voyageurs à 100 %.

Question : Que voulez-vous faire avec l'ancien bureau municipal ?

Réponse : Nous sommes en discussion avec un acheteur potentiel puisque les projets envisagés ne sont pas réalisables financièrement. Le coût des rénovations est beaucoup trop élevé.

28. Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu le **mardi, 9 janvier 2018 à 19h00.**

29. Prochaine séance publique

La prochaine séance ordinaire aura lieu **le mardi, 16 janvier 2018 à 20h00.**

30. Levée de la séance**17-12-20**

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h08.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard
Maire

Nancy Fortin
Directrice générale
Secrétaire trésorière